

tion dans laquelle on court vraiment le risque de voir un nombre croissant de provinces incapables de jouer avec efficacité leur rôle constitutionnel et réduites à la servitude à leur corps défendant. N'existe-t-il pas au Canada aujourd'hui le danger réel que l'austérité fiscale se transforme presque en terrorisme fiscal? J'ai mentionné le Livre blanc. Quiconque pense que le gouvernement fédéral ne se permettrait pas d'intimider les provinces, devrait se demander de combien d'autorité réelle l'Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard dispose aujourd'hui.

C'est dans ce contexte que l'abaissement ou la dégradation du Parlement deviendra encore plus significative. Les incidents que j'ai mentionnés peuvent paraître, aux yeux de bien des gens, des phénomènes isolés, mais en vérité, ils s'intègrent tous dans un système. Lorsque nous commençons à discuter du Parlement dans ce contexte, nous ne devons pas oublier le concept que la majorité de mes collègues d'en face adoptent, semble-t-il, à cet égard. D'après ce concept, nous tenons périodiquement des élections après lesquelles le gouvernement reçoit un mandat. Entre deux élections, le seul rôle qui convienne au Parlement consiste à traiter toutes les affaires que le gouvernement peut décider de lui soumettre. Je le répète, le rôle qu'entrevoient pour le Parlement la plupart de mes collègues d'en face ne semble guère différer de celui qu'envisageait le général de Gaulle pour la Chambre des députés.

A l'heure actuelle, inutile d'examiner le débat sur le Règlement, sauf pour noter que le gouvernement voulait tellement exercer son autorité qu'il s'est servi de la clôture pour introduire une règle qu'il ne peut utiliser.

**Des voix:** Bravo.

**L'hon. M. Stanfield:** Ce fait traduit fort bien la mentalité et l'attitude des dirigeants. Dans les discussions sur le Parlement, on a beaucoup insisté sur l'efficacité et sur la nécessité de l'action au XX<sup>e</sup> siècle. Bon nombre de règles formulées ici même pour permettre à l'opposition de consolider ses positions et d'insister pour obtenir des renseignements ont été supprimés pour favoriser l'action. Je veux un Parlement efficace, mais je ne veux pas qu'on l'émascule à cette fin. On a abaissé le Parlement de bien des façons. On a accru le nombre des mesures qui accordent des pouvoirs très étendus au gouverneur général en conseil. Cet accroissement nous préoccupe depuis un certain temps.

A la suite de cela, un comité de la Chambre a présenté un rapport sur les instruments sta-

tutaires. Pour autant que je sache, on n'a rien fait au sujet de ce rapport, pas même un premier pas. Aucune de ses recommandations n'a été appliquée. Je vois que le président du Conseil privé (M. Macdonald) ne cesse de faire non de la tête. Il hoche la tête dans ce sens-là, avec le plus grand naturel. Je ne sais trop à quoi il ressemblerait s'il la hochait dans l'autre car c'est une chose que je ne l'ai jamais vu faire.

Une autre tendance qui semble s'accroître est celle qui consiste à soustraire à la juridiction ou à la surveillance effective du Parlement, de très larges domaines, si l'on peut dire, des débats publics et cela, grâce à un moyen technique: la création de sociétés de la Couronne. Nous avons toujours eu, au Canada, des sociétés de la Couronne qui faisaient des affaires commerciales. Mais voilà maintenant qu'on a recours à cette méthode pour les parcs nationaux et il semblerait qu'on veuille également l'appliquer au ministère des Transports et ailleurs encore. C'est une excellente façon de placer de grands secteurs d'intérêt public loin de la surveillance effective des députés. Nous avons ensuite le système du tableau des présences, que d'autres députés, je n'en doute pas, vont évoquer. Je tiens à répéter ce que j'ai dit à ce sujet: on l'a instauré à la Chambre, sans consultation préalable et de façon tout à fait arbitraire.

• (3.50 p.m.)

**L'hon. M. Macdonald:** C'est faux.

**L'hon. M. Stanfield:** Aucune modification de notre Règlement n'a justifié cela. Indépendamment de son mérite, c'était un geste arrogant, reflétant un irrespect complet envers le Règlement de la Chambre.

Nous connaissons tous la manœuvre: on refuse de répondre en détail au Parlement parce qu'on attend d'être à l'extérieur, devant les caméras de télévision, pour donner une réponse complète qui d'ailleurs parfois s'infléchit. En fait, le seul talent que certains ministres semblent posséder est celui d'être ambigu. J'imagine que c'est utile.

Selon les défenseurs du gouvernement, le régime des comités compense ces autres changements et permet au Parlement de jouer son rôle. Thèse si absurde, cependant, qu'aucun député ministériel qui se respecte n'osera s'en faire le propagandiste. En vérité, ce serait presque de la fraude. Ce le serait aussi de prétendre que les comités, dans leur état actuel, sont un substitut pour un gouvernement doté de pouvoirs, car les comités manquent de personnel et leurs membres sont